

Mémoire d'Ingénieurs Canada présenté à Affaires mondiales Canada

Renégociation de l'Accord de
libre-échange nord-américain
avec les États-Unis et le Mexique

Les questions concernant le présent rapport doivent être adressées à :

Joey Taylor
Chef de pratique, Affaires publiques
Ingénieurs Canada
joey.taylor@engineerscanada.ca
613.232.2474, poste 213

Contexte

Le gouvernement du Canada sollicite l'avis de la population canadienne sur la portée de la renégociation et la modernisation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) actuel avec les États-Unis et le Mexique.

L'ALENA a servi de solide point d'ancrage pour les marchés canadiens en Amérique du Nord et a contribué à élargir les possibilités commerciales pour les produits, les biens et les services canadiens. Au moment de son entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 1994, il a créé la plus vaste région de libre-échange dans le monde, ce qui a favorisé la croissance économique et a permis de faire croître le niveau de vie des habitants des trois pays membres.

Au total, 2,4 millions d'emplois canadiens dépendent du commerce avec les États-Unis, et plus de deux milliards de dollars en biens et en services traversent la frontière tous les jours. Le Canada et le Mexique sont chacun le troisième partenaire commercial de l'autre, grâce à un commerce de marchandises bilatéral en constante croissance.

Dans le présent mémoire, Ingénieurs Canada exprime son point de vue sur les principaux éléments de l'ALENA susceptibles d'être clarifiés et mis à jour, ainsi que sur les nouvelles dispositions qui devraient faire partie d'un accord modernisé. Le présent document contient des recommandations au gouvernement fédéral sur les aspects de l'ALENA ayant été le plus bénéfiques pour la profession d'ingénieur. Dans l'ensemble, Ingénieurs Canada est d'avis que le Canada doit s'opposer à toute tentative de faire marche arrière sur les avantages actuels de l'ALENA. Il faudrait minimalement maintenir les avantages actuels, mais idéalement les améliorer. De plus, la modernisation de l'ALENA devrait viser à accroître l'efficacité et la compétitivité du secteur des services, à l'échelle régionale et mondiale.

Ingénieurs Canada continue de participer au processus continu de consultation nationale du gouvernement fédéral auprès des intervenants, notamment les provinces et les territoires, des entreprises, des organismes de la société civile, des syndicats ouvriers, des universités, des peuples autochtones du pays et des Canadiens et Canadiennes.

En quoi devraient consister les priorités du gouvernement du Canada dans la renégociation de l'ALENA

Mobilité internationale des professionnels agréés

En raison de la mondialisation et des avancées dans le commerce international et les services aux entreprises, il est de plus en plus essentiel que les titres de compétence des ingénieurs soient reconnus partout dans le monde. Dans son rapport *Le marché du travail en génie au Canada : Projections jusqu'en 2025*, qui contient des projections à l'échelle des provinces sur 10 ans relatives à l'offre et à la demande

d'ingénieurs, Ingénieurs Canada souligne l'importance soutenue de ses membres pour l'économie canadienne, montrant que le besoin de remplacer des ingénieurs qui partent à la retraite est croissant. Le rapport conclut que la mobilité interprovinciale, l'inclusion d'une diversité d'ingénieurs et l'immigration seront d'importance cruciale afin de pourvoir aux postes laissés vacants par les ingénieurs retraités.

La mobilité nationale et internationale de la main-d'œuvre offrant des services de génie est donc essentielle pour l'économie canadienne. Néanmoins, l'ALENA actuel ne contient aucune disposition relative à la mobilité des professionnels agréés. Le chapitre 16, qui prévoit l'admission temporaire des gens d'affaires et des professionnels, exclut explicitement toute exigence d'agrément ou d'immatriculation. Les seules dispositions ayant des incidences sur les ingénieurs sont celles qui portent sur la facilitation de l'admission temporaire en fonction des attestations ou des diplômes pertinents. Actuellement, un ingénieur agréé au Canada (désignation P.Eng.) peut séjourner temporairement aux États-Unis; cependant, son permis canadien ne lui permet pas d'exercer à titre d'ingénieur professionnel (désignation PE) aux États-Unis.

Il est nécessaire de faciliter la mobilité internationale des ingénieurs pour que le Canada tire profit des avantages de la mondialisation des services de génie, mais il est également essentiel que l'octroi du permis d'exercice et la réglementation des ingénieurs soient efficaces afin de maintenir les normes de déontologie, les qualifications et les normes de pratique élevées qui définissent la profession d'ingénieur au Canada. De cette façon, le public pourra continuer à avoir l'assurance que les ingénieurs professionnels, sans égard au pays où ils ont obtenu leur diplôme ou acquis leur expérience de travail, ont fait les études et possèdent les qualifications nécessaires pour pratiquer le génie avec compétence et intégrité.

L'Accord de Washington est une entente internationale qui a été mise en place par un certain nombre de signataires qui y reconnaissent l'équivalence de leurs méthodes et systèmes d'agrément des programmes de génie. L'Accord vise à permettre l'examen rapide des attestations d'études d'un candidat au permis d'ingénieur d'une partie par l'organisme d'agrément et de réglementation d'une autre partie. Le Canada, représenté par Ingénieurs Canada, et les États-Unis, représentés par l'Accreditation Board for Engineering and Technology, sont tous les deux signataires de l'Accord de Washington; le Consejo de Acreditación de la Enseñanza de la Ingeniería (CACEI), l'organisme d'agrément de la formation en génie qui représente le Mexique, en est un signataire provisoire. Les membres provisoires ne reçoivent pas la reconnaissance des signataires; cependant, Ingénieurs Canada a pris des mesures concrètes en vue de faciliter la mobilité internationale des ingénieurs professionnels entre le Canada et le Mexique. Ingénieurs Canada est actuellement le mentor officiel du CACEI pour s'assurer qu'il recevra le statut de signataire d'ici 2019, ce qui lui permettra enfin d'être partie de l'Accord de Washington.

Devant cette réalité, Ingénieurs Canada est d'avis que la mobilité des ingénieurs entre le Canada, les États-Unis et le Mexique devrait constituer une priorité dans la renégociation de l'ALENA. Pour que l'Accord fonctionne comme prévu, il est crucial d'assurer l'harmonisation ou la reconnaissance officielle

de l'agrément de la formation en génie et du permis d'ingénieur entre les trois pays membres pour renforcer la mobilité de la main-d'œuvre. L'ALENA devrait offrir un ensemble de principes directeurs ou de règles en vue de l'harmonisation et de la reconnaissance du permis d'ingénieur, ainsi que de la prestation de ressources de soutien et d'aide financière aux organismes responsables de la réglementation du génie. En outre, il est important d'appuyer les dispositions en matière d'admission temporaire et de les clarifier davantage afin de permettre l'exercice local ou transfrontalier pour un projet précis dans l'ensemble des provinces et des États des trois pays membres.

Coopération réglementaire

La coopération et l'harmonisation réglementaires constantes entre les trois pays membres revêtent également une grande importance. Cette composante est essentielle afin que les organismes de réglementation en génie puissent continuer à protéger l'intérêt du public et à assurer sa sécurité. L'ALENA, qui touche le commerce de biens et de services, concerne directement les services de génie et la mobilité des ingénieurs à titre de professionnels. L'ALENA doit continuer d'offrir un cadre de travail en vue de la reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles, y compris celles des ingénieurs, ainsi que les principes fondamentaux selon lesquels les ententes de reconnaissance mutuelle (ERM) des diplômes et des compétences professionnelles seraient négociées. Grâce à la reconnaissance mutuelle, les compétences techniques d'un candidat ne feront pas l'objet d'autres évaluations, ce qui facilite la mobilité des personnes.

Les éléments de l'ALENA qui fonctionnent bien et qui devraient être conservés ou améliorés

Le chapitre 12 de l'ALENA actuel encourage « les organismes compétents sur leurs territoires respectifs à élaborer des normes et des critères mutuellement acceptables relativement à l'autorisation d'exercer et à la reconnaissance professionnelle des fournisseurs de services professionnels, et à présenter à la Commission des recommandations en matière de reconnaissance mutuelle ». Actuellement, il est possible d'établir des ententes de reconnaissance mutuelle (ERM) entre deux ou plusieurs pays afin de permettre la reconnaissance des compétences professionnelles ou des diplômes. Elles visent à favoriser la mobilité des ingénieurs cherchant à exercer leur profession dans d'autres zones de compétence. À l'heure actuelle, Ingénieurs Canada a établi des ERM avec deux États américains. Celles-ci contiennent un ensemble de principes directeurs ou de règles en vue de l'harmonisation et de la reconnaissance de l'attribution du permis d'ingénieur, ainsi que pour la prestation de ressources de soutien et d'aide financière aux organismes responsables de la réglementation du génie.

Ingénieurs Canada estime qu'il est impératif de préserver et d'améliorer les ERM au cours des renégociations. Idéalement, l'organisme établirait des ERM visant les compétences professionnelles avec chacun des États américains et le Mexique pour faciliter la mobilité internationale. Ingénieurs Canada et ses ordres constituants ont reconnu les obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre interprovinciale et interterritoriale pour les ingénieurs qui possèdent un permis d'exercer au Canada et

ont entrepris des mesures pour résoudre le problème. Actuellement, peu d'ententes de réciprocité (de « courtoisie ») ont été établies entre des États américains en vue de la reconnaissance de la désignation PE. Les États soutiennent que les ingénieurs professionnels canadiens ne peuvent obtenir une forme de reconnaissance des titres de compétences qui dépasse les dispositions de courtoisie qui existent entre eux. Les États-Unis et le Mexique doivent régler ces difficultés pour améliorer l'efficacité de l'ALENA relativement à la mobilité internationale des ingénieurs.

Qui nous sommes

Ingénieurs Canada est l'organisme national constitué des 12 organismes de réglementation provinciaux et territoriaux du génie qui sont chargés de délivrer les permis d'exercice aux ingénieurs du Canada, dont le nombre s'élève actuellement à 290 000. Nous travaillons tous ensemble à la promotion de la profession dans l'intérêt du public.